

Paris, le 17 octobre 2021

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris
06 12 92 11 43 (7j/7) ou 01 43 70 56 87 (jeudi, vendredi) / Fax : 01 44 64 72 66
Sudeducation92@gmail.com / <http://www.sudeducation92.ouvaton.org/>

Vendredi 15 octobre 2021, SUD Éducation 92 a été reçu en audience par Mme FIS, Directrice académique (DASEN) des Hauts-de-Seine. Nous voulions faire le point sur la situation des AESH sur le département à la veille de la grève nationale du 19 octobre et lui présenter nos remontées de terrain, que nous voulions confronter avec les propos de la DASEN.

AESH

Pour la Directrice académique:

**« TOUT VA BIEN
DANS LE
DEPARTEMENT »**



- Madame FIS commence par nous dire que notre présentation des faits (collectés directement sur le terrain) ne correspond pas à la réalité ; elle compare même notre travail syndical auprès des collègues à du « *micro-trottoir* ». Puis elle fait l'éloge des PIAL qui selon elle apportent de la « *souplesse* » pour la répartition des moyens. Elle déclare, que 94% des besoins ont été couverts à la rentrée 2021 (en précisant que cela dépend des moments, du fait des départs et arrivées qui s'enchainent). Au sujet du PIAL, la DASEN affirme qu'au moins un-e coordinateur-riche ou référent-e AESH existe par PIAL ; à rebours du sentiment de beaucoup d'AESH de ne pas savoir vers qui se tourner : à minima l'information passe mal. Nous lui opposons aussi un certain nombre de cas sur le terrain (à Nanterre, à Suresnes, à Clamart, à Courbevoie, à Antony, etc.). Nous précisons que beaucoup d'AESH sont en souffrance, ayant du mal à donner du sens à leur métier, qu'ils et elles ont pour beaucoup choisi. Elle soutient que cela ne reflète pas la réalité. Pourtant il n'y a aucun moyen de savoir ce qui est effectivement couvert puisque les demandes et offres fluctuent au quotidien.



SUD revendique pour les AESH :

- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation, qui ravagent les conditions de travail et le lien entre les AESH et les élèves suivi-e-s
- la création d'une **brigade de remplacement**, pour permettre la continuité du service en cas d'absence

- La grosse difficulté pointée est celle du recrutement. Elle affirme avoir l'enveloppe budgétaire pour couvrir tous les besoins. Les recrutements se font via Pôle Emploi et les sites Internet de l'Éducation nationale, en lien avec les communes (notamment pour l'emploi sur temps périscolaire) ou encore les Points Information Jeunesse du département. La mise en place des contrats de 3 ans aurait permis de rendre le métier plus attractif. Elle concède cependant plusieurs démissions. La principale pierre d'achoppement est la faible

rémunération qui va de pair avec le coût du logement élevé. Il lui est impossible de proposer 1607 heures à tou-te-s les AESH et précise que tou-te-s les AESH ne le veulent de toute façon pas. La solution de la DASEN est de faciliter l'accès aux cumuls d'emplois (vacation de cantine ou d'études dirigées par exemple). Un groupe de travail est d'ailleurs mis en place avec les communes pour trouver des complémentarités.



SUD revendique pour les AESH :

- la titularisation dans un corps de fonctionnaire de tou-te-s les AESH et la création d'un métier d'éducateur-ice scolaire spécialisé-e, sans condition de nationalité ni de diplôme ;
 - une augmentation significative des salaires pour vivre décemment de son travail ; et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement plus les heures connexes
 - le versement de la prime REP/REP+ aux AESH en éducation prioritaire.
- C'est une campagne que nous menons depuis septembre 2020, en accompagnant les AESH qui le souhaitent jusqu'au Tribunal administratif (contactez-nous).**

- La DASEN affirme que beaucoup de choses ont été mises en place depuis des années et qu'aujourd'hui cette notion d'élève sans AESH ne devrait pas exister. Ainsi un-e élève aurait le droit à 6 heures hebdomadaires en moyenne, les moyens étant mutualisés. La formation des AESH se serait même améliorée puisque 16 modules sont présentés dont 8 obligatoires. L'offre de formation n'a toutefois pas encore été présentée, la DASEN ne nous a pas donné plus d'informations quant au moment où les AESH pourront en bénéficier.



SUD revendique pour les AESH :

- la mise en place partout sur le territoire d'une véritable offre de formation, initiale avant le début de tout accompagnement et continue tout au long de la carrière. La réadaptation permanente qu'exige notre métier ne peut s'en dispenser. Les AESH doivent aussi pouvoir aménager leur emploi du temps pour suivre une formation qualifiante et accéder aux congés de formation, y compris sur des formations sans lien avec leur profession, mais qui leur permettraient d'accéder à un vrai statut professionnel et à un salaire digne.

Madame FIS annonce d'ores et déjà qu'elle ne recevra pas d'audience intersyndicale le mardi 19 octobre, jour de mobilisation des AESH et des enseignant-e-s. Une occasion ratée pour elle d'entendre la voix du terrain.



**Pour toutes ces raisons,
Tous et toutes en grève mardi 19 octobre
RASSEMBLEMENT A 10H DSDEN
MANIFESTATION IDF A 13H
RER B LUXEMBOURG A PARIS**